

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

Numéro de permis

Date d'inspection

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numero de permis				Date d'inspection	
Parise Cyr	2013953				Le 24 septembre 2020	
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone	
Garderie Les P'tits Chatons				(506) 263-1995		
Adresse						
424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste				
Annik Thériault		Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Ré		ement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;		11(a) 28 se		pt. 2020	18 sept. 2020	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.		11(b) 28 se		ept. 2020		
Commentaires :						
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délit planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux et aux intérêts de chaque enfant.				28 se	pt. 2020	24 sept. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.		24(1)(b)(ii) 28 a		28 ac	oût 2020	24 sept. 2020
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les d	lossiers et	24(1	\(c\(ii\	28 se	pt. 2020	
les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personn lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certifica formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	nel,	Z -1 (1)(C)(II)	20 36	pt. 2020	
Commentaires :						
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générale santé que prévoit la Loi sur la santé publique.		28(3)(a) 28		28 ac	oût 2020	24 sept. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						

Nom de l'exploitant

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	33(3)	28 sept. 2020	24 sept. 2020
34(5) Malgré ce que prévoit l'alinéa (4)d), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un autre groupe d'âge. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	34(5)	21 août 2020	24 sept. 2020
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	39(2)(a)	21 août 2020	24 sept. 2020

original signé par Annik Thériault	Le 24 septembre 2020
Signature de la personne responsable de la délivrance de	Date
permis	
original signé par	
Parise Cyr	Le 24 septembre 2020
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date

Commentaires généraux